

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2021
À 19 HEURES**

**CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 22 OCTOBRE 2021
DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : M. Gérard GREFFE - M. Cyril VACHON - M. Patrick SCHWIRTZ -- M. David PARRAIN - M. Sébastien FOL - M. Philippe WEMMERT - M. Alain CLEMENT - Mme Magali GODARD- M. Lionel BECLIER - Mme Patricia GUILLAUME - M. Arnaud TARTARIN - Mme Aurore CRETIN .

Excusés :

Mme Marie-Hélène TOURNIER a donné pouvoir à M. Cyril VACHON
Mme Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à M. Gérard GREFFE
Mme Martine LALEURE a donné pouvoir à Mme Patricia GUILLAUME

Secrétaire de séance : Monsieur David PARRAIN

1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE .

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL .

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente par Monsieur Michel PERRON, domicilié à Longvic, 2, rue Roland Dorgelès, des parcelles sises à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit «Sur la casse » cadastrées section A n°658 pour 9a85ca, n° 659 pour 5a53ca, n°677 pour 2a09ca moyennant le prix de SOIXANTE DIX MILLE euros (70 000,00€) au profit de Monsieur Nicolas PERRON.

3./ TRAVAUX DE LA BOULANGERIE : avenant marché de travaux maçon :

Suite aux essais de portance du sol, il s'avère nécessaire de remplacer le dallage de 13 cm par un radier de 20 cm d'épaisseur, ce qui modifie le marché et entraîne une plus-value de 3 416,00€ HT.

Nous avons reçu le devis de Veolia concernant les branchements d'eau potable, pour un montant de 3 559,83€ HT et d'eaux usées pour un montant de 1 651,61€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide ce modificatif et ces devis,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer l'avenant n°1 au marché concernant ce lot ainsi que les travaux de branchement par Véolia.

Le Maire informe que les travaux reprendront le jeudi 4 novembre prochain et que la prochaine réunion de chantier aura lieu le mercredi 10 novembre à 18 heures 30. Les travaux de branchement électriques auront lieu le 30 novembre prochain et ceux des eaux un mois après la signature des présents devis.

4 / RENOUELEMENT DU BAIL AU PROFIT DU GAEC DES VIAUX :

Le Maire rappelle que la commune est notamment propriétaire d'une parcelle sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « les famines » pour 7ha 99a 50 ca, louée à concurrence de 3ha80ares à l'EARL des Viaux suivant bail du 12 mars 2014 pour une durée de 9ans, et à concurrence de la même superficie à M. Jean-Marie BEAUT suivant bail du 28 novembre 2009 pour la même durée.

Renseignements pris auprès de la chambre d'agriculture, il s'avère qu'à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, le bail se renouvelle automatiquement pour la même durée et dans les mêmes conditions de fermage. Aussi, est-il inutile de délibérer, le bail au profit de l'EARL des Viaux n'ayant pas été dénoncé.

5./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait ensuite le point :

* Sur les festivités de fin d'année à savoir :

- la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera dans les mêmes conditions qu'habituellement en présence des pompiers, du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui lira le texte de la secrétaire d'État aux Anciens Combattants et sera suivi d'un vin d'honneur au foyer rural, sur présentation du passe-sanitaire.

- le repas des Anciens programmé le 5 décembre prochain au foyer rural. La commission « fête et animation » s'est réunie, M. Cyril VACHON, premier adjoint et président de cette commission présente aux conseillers municipaux ses travaux : 3 prestataires ont été sollicités : « la cuisine du plaisir » de M. Laboute de Ruffey-Lès-Beaune qui n'a pas donné suite, Valéria MOYANO de Sabores, la future boulangère qui a fait une proposition à 25€ par personne et l'auberge de la Bouzaize de Combertault pour un montant de 26€ (avec trou bourguignon) sans le vin, pain et fromages. Le menu proposé par Valéria n'a pas semblé assez festif à la commission qui suggère de retenir celui de l'auberge de la Bouzaize. Mme Magali GODARD regrette que la proposition de Valéria n'ait pas été revue en aiguillant cette dernière sur nos attentes ce qui aurait permis de la faire connaître, avant son installation sur la commune. Ce point de vue est partagé par le Maire.

Aussi, après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de l'auberge de la Bouzaize,
- fixe le prix du menu qui sera facturé aux participants « non invités » à 30€ par personne.

Le repas sera animé par le DJ Charlie COULON qui donne satisfaction à tous.

Les prochains travaux de la commission porteront sur l'organisation du Noël dans « Travoisy », ainsi que sur le panier offert aux personnes âgées qui ne participeront pas au repas ; plusieurs propositions, dont une faite par une commerçante communale, seront étudiées .

Adrien le Magicien animera le Noël des enfants, l'autre proposition faite n'ayant pas retenu l'attention de la commission.

Enfin, la livraison des sapins fournis par l'Association de Parents d'Élèves ne coïncidant pas avec les dates des manifestations communales, la commune se fera livrer auprès d'un fournisseur de Bligny-sur-Ouche.

* La Maison France Service qui connaît déjà un franc succès, suite notamment à la diffusion d'un reportage sur la Chaîne 13 de la TNT « public Sénat » . La signalétique sera mise en place prochainement. Le Maire remercie chaleureusement M. Lionel BECLIER qui modifie la porte d'entrée de la MFS par la pose de vitres apportant luminosité au local et attestant également de l'ouverture des lieux.

* La résidence Senior « âges et Vies » qui organise une réunion publique le lundi 15 novembre à 18heures au Foyer rural avant des portes ouvertes qui auront lieu le 1^{er} décembre de 9h à 17heures.

Parallèlement « Âges et Vies » procède actuellement aux recrutements de 6 auxiliaires de vie.

* Sur les travaux de la rue Charles Breton , et notamment du changement du poteau incendie, pour lequel nous disposons de deux devis, l'un de Véolia « sans terrassement » et le second de l'entreprise COGNARD. La différence étant importante entre les estimatifs, nous allons demander à Véolia des précisions.

* Sur la deuxième partie des travaux du lotissement « le clos de la Lauve » pour la réalisation des espaces verts, travaux de finition de l'éclairage public par la pose de candélabres et la voirie. L'entreprise COGNARD interviendra le 15 décembre, puis l'entreprise d'espaces verts DUC ET PRENEUF en février 2022 et en fin EUROVIA pour la réalisation des enrobés prévus en mars. Les murs de clôtures ainsi que les seuils des accès aux lots devront être réalisés par les propriétaires avant mars pour permettre la réalisation des entrées charretières. Le maire informera chacun des colotis en ce sens.

* Sur l'installation de plots dans le chemin du stade pour empêcher l'intrusion de caravanes, notamment celles des gens du voyage.

Il laisse la parole ensuite aux conseillers municipaux :

M. Patrick SCHWIRTZ a participé à la réunion publique sur le SCOT ainsi qu'à l'Assemblée Générale du SICECO. M. Cyril VACHON a accompagné le nouveau technicien de rivières sur la commune.

Mme Aurore CRETIN fait remarquer la vitesse excessive d'un visiteur habituel d'un habitant du « lotissement le clos de la Lauve » alors même que le revêtement n'est pas fait. Deux conseillers font aussi remarquer celle de la factrice qui , de plus, abîme les bas-côtés de la voirie. Un courrier leur sera adressé en ce sens. Mme CRETIN l'interroge aussi sur le recrutement d'un régisseur du foyer rural. Le maire réitère qu'en cette absence, ce sont les conseillers municipaux qui le gèreront à tour de rôle.

Monsieur le Maire participera au 103ème Congrès des Maires organisé par l'Association des Maires de France (dont le bureau sera renouvelé cette année) qui se tiendra à Paris du 16 au 18 novembre prochain.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 7 décembre prochain .

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée 20 heures 30.

M. Gérard GREFFE

M. Cyril VACHON

M. Patrick SCHWIRTZ

M. Sébastien FOL

M. David PARRAIN

M. Philippe WEMMERT

Mme Magali GODARD

M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME

M. Arnaud TARTARIN

Mme Aurore CRETIN

M. Alain CLEMENT